



# COMMUNE DE VILLARS-SAINTE-CROIX

Municipalité

AU CONSEIL GÉNÉRAL DE  
LA COMMUNE DE ET À  
VILLARS-SAINTE-CROIX

## PRÉAVIS MUNICIPAL N° 05/2024

RELATIF À UNE DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 592'000.- POUR LE  
REPLACEMENT DE CONDUITES D'EAU POTABLE ENTRE LES  
CARREFOURS LES CHÊNES/SANSY ET SANSY/ROUTE DE SULLENS,  
EN BORDURE DU CHEMIN DE LA VIGNETTAZ ET DANS L'IMPASSE DE LA  
FORNACHE AINSI QUE LA POSE D'UNE NOUVELLE CONDUITE DE  
BOUCLAGE

### Table des matières

1.	Contexte général.....	2
2.	Projet de remplacement de conduites.....	2
3.	Projet d'une nouvelle conduite .....	2
4.	Coût estimatif de l'ouvrage.....	3
5.	Amortissement .....	3
6.	Conclusion .....	4

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil général,

### **1. Contexte général**

La Municipalité de la Commune de Villars-Sainte-Croix a confié au bureau d'ingénieurs BBHN SA le mandat d'étude d'un projet de remplacement de certains tronçons des conduites d'eau et de défense incendie dans le secteur du quartier de La Fornache.

En 2021, la Commune avait dû remplacer en urgence un tronçon de ce secteur suite à plusieurs ruptures. L'Office cantonal de la consommation avait enregistré ces travaux sous la référence n°6069 en date du 16 décembre 2022.

L'actuelle conduite d'eau sise le long de la route du Sansy date de 1968, alors que celles posées dans le quartier de La Fornache datent de 1979.

Les remplacements projetés de ces tronçons devront permettre d'éviter de nouvelles interventions ponctuelles pour des problèmes de fuites.

Le périmètre des travaux n'est pas concerné par l'IVS (inventaire des voies de communication historiques de la Suisse) national, régional et local, de même que par d'éventuels objets du patrimoine culturel immobilier.

### **2. Projet de remplacement de conduites**

Le projet consiste à remplacer les tronçons de conduites suivantes (voir plan de situation n°117030.001-01) :

- Conduite entre les carrefours Les Chênes/Sansy (point n°101) et celui de Sansy/Route de Sullens (point n°103). L'actuelle conduite en fonte DN 125 mm posée en 1968 sera remplacée par une conduite PE100 PN 10 DN 160/141.
- Conduite en bordure du chemin de la Vignettaz, actuellement en fonte DN 125 posée en 1979 (entre les points numéros 102 et 105), sera remplacée par une conduite PE100 PN 10 DN 160/141.
- Conduite dans l'impasse de La Fornache, actuellement en fonte DN 125 posée en 1979 (entre les points numéros 106 et 106'), sera remplacée par une conduite PE100 PN 10 DN 160/141. Le solde du tronçon sera aussi remplacé jusqu'au point n°107 par une conduite PE100 PN 10 DN 90/79.

A noter qu'en page n°62 du rapport du PDDE de 2017, il est fait mention au chapitre 14.4.1 d'un bouclage entre le chemin des Chênes et celui de la Vignettaz qui aurait été réalisé en 2015. Après des recherches menées avec les Autorités communales, les ingénieurs concluent au fait qu'il s'agit d'une erreur dans ce rapport, car ce bouclage n'existe pas. Néanmoins, le remplacement de l'entier du tronçon entre les points numéros 104 et 105 est projeté avec un DN 160/141, permettant ainsi une éventuelle réalisation future du bouclage précité.

### **3. Projet d'une nouvelle conduite**

Il est prévu de construire une nouvelle conduite de bouclage entre les points numéros 104 et 109, avec la mise en place d'une nouvelle borne-hydrante au point numéro 108. Cette conduite se

trouvera en bordure d'une parcelle non constructible propriété de la Commune de Villars-Sainte-Croix.

Hormis l'installation d'une nouvelle borne incendie (point n°108), ce bouclage permettra de mieux gérer d'éventuelles défaillances sur le tronçon entre les points numéros 103, 110 et 106. En effet, cette conduite en fonte DN 125 posée en 1973 est située sur des parcelles privées bâties, et des interventions en cas d'avaries seraient sans doute relativement compliquées. Le bouclage projeté permettra, cas échéant, d'isoler l'un ou l'autre des tronçons de ladite conduite. A terme, il est envisagé de remplacer ce tronçon avec une méthode de type éclatement (cracking) ou encore de type chemisage (Liner).

#### **4. Coût estimatif de l'ouvrage**

Une mise en soumission des travaux de génie civil a été organisée selon la procédure dite de gré à gré comparatif, selon la Loi vaudoise sur les marchés publics (LMP-VD).

Des offres ont été demandées auprès d'installateurs sanitaires.

Devis estimatif :

Travaux de génie-civil	280'000.00
Travaux d'appareillage	150'000.00
Honoraires d'ingénieur	65'000.00
Honoraires du géomètre	<u>5'000.00</u>
Divers et imprévus (env. 10%)	47'000.00
Total HT	547'000.00
TVA 8.1%	<u>44'307.00</u>
Total TTC arrondi à	<u><u>592'000.00</u></u>

#### **5. Amortissement**

Le 29 novembre dernier, le Conseil d'Etat a adopté la révision partielle du règlement sur la comptabilité des communes (RCCom). L'article 17 du RCCom, relatif à l'amortissement ordinaire des investissements portés à l'actif du bilan, a été modifié, de manière à rendre déjà obligatoires les durées d'amortissement par catégories d'immobilisation prévues par MCH2 (modèle comptable harmonisé de deuxième génération).

Les durées d'amortissement ne doivent plus figurer dans les conclusions des préavis relatifs à un crédit d'investissement, mais figurer seulement dans le corps desdits préavis. En effet, les durées sont obligatoires et ne découlent plus d'un choix politique.

En l'occurrence, la durée d'amortissement du crédit de CHF 592'000.- pour le remplacement de conduites d'eau potable entre les carrefours Les Chênes/Sansy et Sansy/Route de Sullens, en bordure du chemin de la Vignettaz et dans l'impasse de la Fornache ainsi que la pose d'une nouvelle conduite de bouclage est de 60 ans.

## 6. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil général, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### Le Conseil général de Villars-Ste-Croix

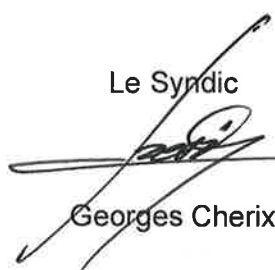
- **Vu le préavis municipal n°05/2024 ;**
- **Ouï le rapport de la/des commission/s chargée/s d'étudier ce projet ;**
- **Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;**

### Décide


1. **D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 592'000.- pour le remplacement de conduites d'eau potable entre les carrefours Les Chênes/Sansy et Sansy/Route de Sullens, en bordure du chemin de la Vignettaz et dans l'impasse de la Fornache ainsi que la pose d'une nouvelle conduite de bouclage ;**
2. **De financer CHF 592'000.- par la trésorerie courante ;**
3. **De porter au budget de fonctionnement, dès la fin des travaux, l'adaptation des charges usuelles d'exploitation ;**
4. **Le montant sera amorti par un amortissement budgétaire par le compte 810.331.**


Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 7 octobre 2024.

Municipal responsable du dicastère : M. Nicola Cassetta.

Le Syndic  
  
Georges Cherix

Au nom de la Municipalité



La secrétaire  
  
Barbara Kammermann

**Annexes** : Plan de situation n° 117030.001-01 et coupe-type n° 082M

Ont participé à l'élaboration du présent préavis : M. Jean-Marc Landolt, BBHN SA, Mme Sylvie Faessler Boursière communale

**REPLACEMENT ET NOUVELLE CONDUITE D'EAU POTABLE ET DEFENSE INCENDIE**  
**SITUATION**

15.02.2022	ATH	RCX
13.02.2024	-	JML
20.03.2024	ATH	AGZ
16.10.2024	-	JML



**Légende**

Existant	A démolir	Projeté	Réseau
			Eau potable Vanne, borne hydraulique
			Eau potable privée Vanne
			Eclairage public Luminaire
			Marquage jaune
			Marquage blanc

**Autres services existants (à titre indicatif)**

	Eaux claires / Chambre, grille
	Eaux claires drainage
	Eaux usées / Chambre
	Gaz
	Electricité
	Télécommunications
	Télé-réseau

La position des services existants et projetés figure à titre indicatif. L'entrepreneur est tenu de s'informer auprès des différents services industriels et au besoin de faire tracer les positions des services existants. Les positions exactes devront être déterminées par sondages.



**REPLACEMENT ET NOUVELLE CONDUITE D'EAU POTABLE ET DEFENSE INCENDIE**  
**SITUATION**



**Légende**

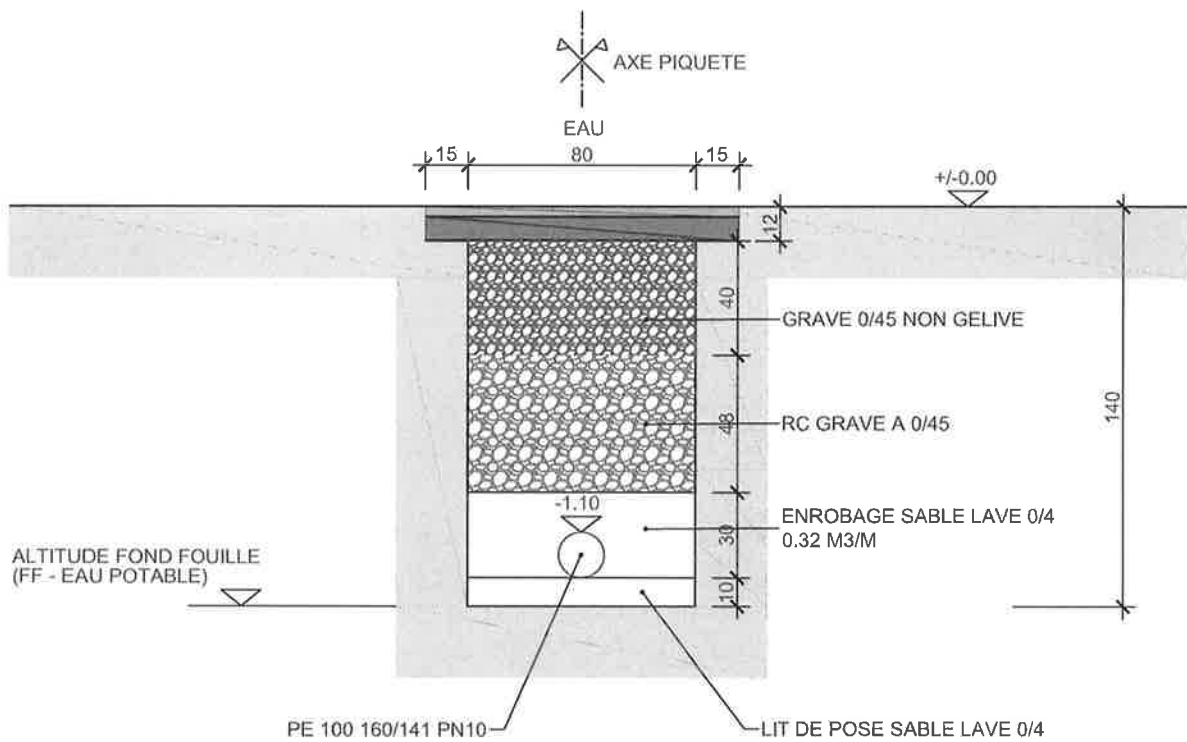
- |          |           |         |                                      |
|----------|-----------|---------|--------------------------------------|
| Existant | A démolir | Projeté | Réseau                               |
|          |           |         | Eau potable<br>Vanne, borne hydrante |
|          |           |         | Eau potable privée<br>Vanne          |
|          |           |         | Eclairage public<br>Luminaire        |
|          |           |         | Marquage jaune                       |
|          |           |         | Marquage blanc                       |

**Autres services existants (à titre indicatif)**

- Eaux claires / Chambres, grille
- Eaux claires drainage
- Eaux usées / Chambres
- Gaz
- Electricité
- Télécommunications
- Télé-réseau

La position des services existants et projetés figure à titre indicatif. L'entrepreneur est tenu de s'informer auprès des différents services industriels et au besoin de faire tracer les positions des services existants. Les positions exactes devront être déterminées par sondages.





ENROBAGE EAU - FOUILLE-TYPE  
FOUILLE TYPE  
COUPE 1:25

PLAN TYPE

082M

DATE, VERSION

26.04.24 JML

V 2024 - 1.0

copyright  
Mensure bureau SA

BBHN SA, INGENIEURS